



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances du 03 et 10 mars 2026

- Dossier 1 :
 - **TROIS (3) matchs de suspension ferme** à 2 joueuses pour bousculade
 - Amendes : 190 euros

- Dossier 2 :
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** en raison du comportement de ses supporters.
 - Amendes : 285 €

- Dossier 3 : *Match arrêté en raison d'une bagarre entre joueurs*
 - **Perte par pénalité (- 1 point) de la rencontre** en raison de l'arrêt de la rencontre, pour les deux équipes en raison de comportement répréhensibles de joueurs et de dirigeants.
 - **SEPT (7) matchs de suspension ferme** à un joueur pour coup à adversaire.
 - **QUATRE (4) matchs de suspension ferme** pour trois joueurs en raison de comportement intimidant ou menaçant et/ou bousculade.
 - **CINQ (5) mois de suspension dont DEUX mois avec sursis** à un dirigeant pour comportement intimidant et menaçant envers officiel.
 - **TROIS (3) matchs de suspension ferme** à un dirigeant pour comportement excessif envers officiel.
 - Amendes : 1 510 €

- Dossier 4 : *Dégradations dans le vestiaire des officiels*
 - **INTERDICTION** d'utiliser le complexe sportif pour l'ensemble des équipes évoluant au niveau régional jusqu'à transmission d'un plan de sécurisation.
 - **Remboursements** suite à dégradations et/ou vol pour 1 000 € maximum.
 - **TROIS (3) matchs de suspension ferme** pour un joueur pour un comportement blessant envers officiel.
 - Amendes : 370 euros



- Dossier 5 :
 - **Perte par pénalité (- 1 point) de la rencontre** en raison de l'abandon volontaire du terrain.
 - Amendes : 85 €

- Dossier 6 :
 - **UN (1) match de suspension ferme de terrain** en raison d'un manquement à l'obligation de résultat d'assurer la sécurité des acteurs de la rencontre sur le parking.
 - **DEUX (2) matchs de suspension ferme** pour un joueur en raison d'un comportement excessif à l'égard d'un arbitre assistant bénévole.
 - Amendes : 370 €

- Dossier 7 : *Match arrêté en raison d'un manquement à l'obligation de sécurité*
 - **Perte par pénalité de la rencontre** pour les deux équipes.
 - **UN (1) match de ferme à huit clos** pour le club recevant.
 - **Amendes pour jet de 6 projectiles (600 euros).**
 - Amendes globales : 1 370 euros

La prochaine séance aura lieu le mardi 17 mars 2026.